

Janvier 2021

De nombreux Granvillais nous ont confié la mission de les représenter au conseil municipal certes dans une position minoritaire mais que nous nous efforcerons de conduire comme constructive et vigilante. Soyez persuadés de notre engagement pour la ville de Granville.

Chères Granvillaises, Chers Granvillais

Après une année compliquée, éprouvante pour nous tous, toute l'équipe de **Granville, un cap un avenir** se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année.

Une année résolument optimiste,

Une année solidaire faites de belles rencontres,

Une année débordante de projets et l'énergie pour les réaliser,

Une année qui nous permettra de nous retrouver dans la joie et l'espérance.

Ensemble continuons à faire avancer Granville et son territoire.

« *On ne subit pas l'avenir, on le fait* » Georges Bernanos.

Granvillaises, Granvillais nous comptons sur vous !
Meilleurs vœux.



Sujets abordés dans cette deuxième lettre d'information

- Création de l'Association Granville, un cap un avenir
- Le non cumul de mandat, transparence, citoyenneté, conflit d'intérêt
- La gestion de l'éclairage public
- Les départs en cascade des Directeurs de la ville
- Les commerçants et les entreprises dans le viseur de Monsieur le Maire
- Saint-Paul
- La gratuité du transport urbain
- Nos votes au Conseil Municipal du 18 décembre 2020

« **GRANVILLE UN CAP, UN AVENIR** » est maintenant une Association loi 1901, qui permet de réunir et de fédérer tous les granvillais et acteurs de la ville de Granville qui souhaitent s'investir afin d'être force de propositions, de soutiens, et globalement de peser au mieux dans les décisions importantes et structurantes de la ville.

Si vous souhaitez vous investir, aider financièrement, participer activement, rejoignez l'Association.

Adressez un mail : granvillecapavenir50@gmail.com

Non Cumul des Mandats, Transparence, Citoyenneté, Conflit d'intérêt

Voici quelques valeurs qui ont conduit chaque élu de la liste de Monsieur MENARD à signer personnellement la Charte d'Ethique et à adopter la Charte ANTICOR. Cet engagement est louable s'il est bien respecté et appliqué, sinon comment qualifier le non-respect de ces engagements ?

Alors, entrons un peu dans le détail.

➤ **Le cumul des mandats commence à partir de combien ?**

Citons ici 2 élus de la majorité afin d'illustrer nos propos.

- Monsieur Jean-Marc Julienne

Conseiller Municipal
Vice-Président du département (*fonction indemnisée*)
Président de Latitude Manche (*fonction indemnisée*)
Vice-Président du SMPGA (*fonction indemnisée*)
Président de la mission locale de Granville

- Monsieur Jean-Michel PEYRE

Conseiller Municipal
Vice-président de GTM (*fonction indemnisée*)
Vice-président du PETR (*fonction indemnisée*)
Vice-président de l'OTI
Avons-nous TOUS la même notion du non-cumul de mandat ?

➤ **Citoyens, voulez vous vraiment vous exprimer ?**

Nous avons voté à l'unanimité le droit d'interpellation citoyenne au dernier Conseil Municipal. Article 3 : « ...chaque demandeur peut faire usage de ce droit à raison d'une fois par AN. »
« ...les questions instruites et acceptées par la commission citoyenneté »...« le débat ne devra pas excéder 30 minutes... »

Ne serait-ce pas là une mesure totalement démagogique ?

Car la totalité des questions passant par le filtre de la commission citoyenneté, certaines pourraient ne pas aller jusqu'au Conseil Municipal puisque Monsieur le Maire pourrait y répondre en catimini, voire pas du tout.

Nous rappelons que seuls 6 Conseils Municipaux se tiendront en 2021. Faites le calcul du nombre de questions qui pourront être posées par les citoyens.

➤ **A propos de la transparence ou l'art de camoufler les emm.....**

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire, Gilles Ménard, n'a pas souhaité présenter le tableau des contentieux de la ville.

Ce tableau, jusqu'ici présenté à chaque Conseil, permet aux élus et aux administrés de suivre les actions que mène la ville devant les tribunaux ou à l'inverse la saisine des tribunaux à l'encontre de la ville.

De nouveaux contentieux seraient-ils apparus ?

Que tentez vous de cacher Monsieur le Maire ?

➤ **Des conflits d'intérêt ? Non, je ne vois pas !!**

Rappelons la Charte éthique signée par les élus de la majorité :

« ...je m'engage à la recherche permanente de l'intérêt général et à faire preuve d'intégrité et de désintéressement... »

« ...m'oblige à une totale transparence évitant tout conflit d'intérêt... »

Les votes de Monsieur Didier Leguélinel au Conseil Communautaire du 17 décembre sur la totalité des délibérations concernant la zone Logimer à Bréville, nous interrogent.

Monsieur Didier Leguélinel est Vice-Président de GTM mais aussi à la tête de la coopérative « Granvilmer », principal client de l'usine d'eau de mer située à « Logimer ».

Dans ce cas, n'est-il pas juge et parti ?

LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN, IDÉE LUMINEUSE ?

Couper l'éclairage urbain 1 heure de plus chaque nuit, c'est 48 € d'économie chaque nuit, soit pour un mois, selon le dernier projet municipal, environ 1440 €.

Idée lumineuse ??

Sauf que la reprogrammation des horloges qui pilotent les extinctions coûte environ 3000 €.

Mais, c'est de la gestion !



DES DEPARTS EN CASCADE :

Dans une entreprise, si vous entendez dire que le Directeur Général est parti, que la Directrice des Finances est partie et que le Directeur des Services Techniques est parti lui aussi, vous allez probablement vous inquiéter.

Trop de stress? Trop de pression de la direction? Désaccord à propos de la politique sociale ou même générale?

Alors, Granvillais, inquiétez-vous !

Parce que, en 6 mois, le Directeur Général des Services, le Directeur des services Techniques et la Directrice des Finances sont partis.

Autant de collaborateurs, dont nous savons le dévouement et la compétence, ont quitté leur poste à la Mairie.

Alors? Que se passe t il à la Mairie de Granville? Manque de présence du Maire? Pas de réponses aux questions posées entraînant des absences de décisions ?

Coup de balai à la mairie !



Mandat Ménard...

...Mandat peinard!

Commerçants et Entreprises dans le viseur de Monsieur le Maire ?

Une subvention pour « Les Vitrines de Granville » (association de commerçants) largement revue à la baisse, elle passe de 25.000 € à **12.000 €**.

Augmentation des droits de terrasse pour les hôteliers, restaurateurs et les étalages sur trottoirs allant de **2,3% à 5%**. Nous sommes intervenus en Conseil pour demander l'annulation de cette augmentation.

Stationnement payant la semaine avant Noël. La gratuité était au moins de rigueur.

Augmentation du versement mobilité payé par les entreprises pour permettre la gratuité du transport. Aujourd'hui 0.12 % de la masse salariale pour les entreprises granvillaises à compter du deuxième trimestre **0.40 % voire 0.50 %** pour toutes les entreprises de plus de 11 salariés sur le territoire de GTM.

Monsieur le Maire **refuse** à une enseigne commerciale l'**ouverture** de 4 dimanches en décembre 2021.

Un double effet, mais sans effet !

La gratuité du transport urbain sera restée sans effet sur la fréquentation. Les chiffres sont évidents.

Sur la période du 01/01 au 24/11/2020, le nombre de voyageurs était de 185 000.

Sur la même période de 2019, 285 800 voyageurs payaient.

Par contre, l'effet sur le budget de la ville sera bien là, lui.

La subvention d'équilibre votée par la Municipalité vient encore d'augmenter de 40 500 € et, atteint maintenant plus de 600 000 €.

Quant à faire des louanges du transport gratuit de Dunkerque, il est bon de remettre en perspective que, lorsqu'à Granville le taux du Versement Mobilité à la charge des entreprises concernées est de 0.12%, il est de 1.55% à Dunkerque.

Mais le double effet est encore à venir ! Si comme la loi LOM (Loi d'Organisation des Mobilités) le permet, le transport urbain Granvillais devrait être transféré à « Granville Terre et Mer ». La ville de Granville n'aurait plus la maîtrise des opérations mais conserverait le déficit généré dans ses comptes.

En extrapolant un peu, on peut imaginer que certaines communes de GTM voient d'un « sale œil » l'arrivée d'une charge financière d'un service générant de plus en plus de déficit.

Dans ce cas, le transport urbain redeviendrait payant ?

On a vu quelques utopistes rêver qu'il reste gratuit.

Mais s'il redevenait payant, ce ne serait pas de la faute de Monsieur Le Maire qui respectera ainsi sa promesse de campagne, mais bel et bien celle de GTM.



Il y avait pourtant de bons présages !!



**La Fondation Bagnon a pourtant
bel et bien de nombreux
partenaires !!!**

Comment « dynamiter » un projet structuré et déjà avancé.....

Reprenons le fil de l'histoire du projet de « Saint Paul » :

- **Le 9 février 2019** : la « Fondation Bagnon » prend l'engagement de la rénovation du bâtiment
- **De janvier à juin 2020** : l'évaluation des problèmes structurels du bâtiment est réalisée par une **étude numérique pierre par pierre** et aboutit à la remise d'un **avant-projet de 201 pages** (format A3) et de 200 plans originaux réalisés à partir d'un scanner numérique complet de St Paul avec une marge d'erreur de 0,5 cm. Coût de l'opération pour la fondation: **340 000 €**
- **Le 3 août 2020** : Monsieur Le Maire demande des renseignements complémentaires mais dont la majeure partie a déjà fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 22/11/2019
- **Le 18 septembre 2020** : la Fondation écrit (mail et courrier) à Monsieur Le Maire pour l'interroger sur les besoins fondamentaux de la sécurité juridique du projet
- **Le 25 septembre 2020** : Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est en attente d'une réponse de la Fondation. **Ne lit-il pas ni ses mails ni ses courriers ou aurait-il menti devant le Conseil Municipal ?**
- **Le 25 novembre 2020** : la Fondation réitère sa demande (mail et courrier)
- **Le 18 décembre 2020** : Monsieur Le Maire fait ces déclarations malheureuses sur la fiabilité des partenaires de l'opération, sans grands fondements autres que Facebook ou quelques informations glanées sur internet.
- **Le 23 décembre 2020** : la Fondation rompt toute discussion sur le projet et met en demeure Monsieur le Maire de déposer des excuses publiques.
- **Le 29 décembre 2020** : Monsieur Le Maire indique seulement que ses propos n'engagent pas la ville. Mais ils ont été prononcés par le maire pendant un Conseil Municipal et pas au bar du commerce !
Qui va croire cela ?

Voilà, comment un projet structurant de la ville redevient un tas de pierre à la charge du budget de la ville.

NOUS AVONS VOTÉ :

ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Droit d'interpellation des citoyens
- ✓ Désignation d'un représentant au Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports Urbains **Dominique Baudry en lieu et place d'Yvan Taillebois.**
- ✓ Dérogation au repos dominical pour certains commerces. « LIDL » demandait l'ouverture pour 4 dimanches en décembre 2021. **La majorité municipale a voté contre. « LIDL » restera fermé.**
- ✓ Avenant n°4 à la convention de mise à disposition de personnel de la Ville au profit du CCAS.
- ✓ Renouvellement de la convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).

TRANSITION ECOLOGIQUE - URBANISME

- ✓ AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) – Constitution du groupement de commande avec Jullouville, Carolles, Saint-Pair.
- ✓ Achat de bus hybride

FINANCES ET BUDGETS

- ✓ Décision modificative n°3 – Budget annexe du Foyer de jeunes travailleurs.
- ✓ Révision des tarifs 2021. **Nous sommes intervenus afin que Le Maire renonce à l'augmentation des droits de terrasse, stops trottoirs et autres. La majorité nous a présenté une augmentation de 2 % à 5%.**
- ✓ Reprise de la provision pour risques dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée à une entreprise de pêche.

VIE SCOLAIRE

- ✓ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Saint-Pair
- ✓ Convention entre Granville et Donville concernant la scolarisation des élèves des écoles primaires.

CULTURE ET MEMOIRE

- ✓ Renouvellement de la convention d'adhésion à la Fabrique du Patrimoine relative au réseau des Musées de Normandie.
- ✓ Parcours de découverte des sites industriels et architecturaux de la famille DIOR. (projet de la précédente municipalité)

RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Recrutement d'un adjoint administratif et d'un adjoint technique pour le service informatique mutualisé avec GTM. **Le Maire doit nous préciser le pourcentage de prise en charge par GTM.**

NOUS N'AVONS PAS VOTÉ :

ADMINISTRATION GENERALE

- ✗ Le Règlement intérieur du Conseil Municipal. Le Maire nous refuse toute visibilité sur le site internet de la ville et sur le Facebook (article 4) alors que cette demande a fait l'objet de plusieurs jurisprudences. **Nous saisissons notre Conseil Juridique.** Le Maire refuse également de faire apparaître dans les Procès Verbaux des Conseils les interventions des élus même de façon succincte (article 32).

TRANSITION ECOLOGIQUE - URBANISME

- ✗ L'institution de la gratuité du transport NEVA. La délibération indique « ...pour financer cette mesure dans la durée, il conviendra de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs... ». **Comment peut-on pérenniser cette gratuité si on ne s'est pas assuré de son financement ?** Si les usagers ne paient pas, ce seront bien **les entreprises et les contribuables granvillais qui paieront.** Compte tenu de la crise économique que nous devons affronter, compte tenu de l'attractivité modeste de notre territoire **Monsieur le Maire participera à l'accroissement des difficultés économiques de celui-ci.**

FINANCES

- ✗ Décision modificative n°4 du budget principal. Ce document acte l'équilibre du budget des transports par un versement de **40.500 €** au budget annexe du transport. De fait il réduit d'autant le budget de fonctionnement de la ville.
- ✗ Décision modificative n°2 du budget annexe des transports urbains nous avons tenu la même position pour les mêmes raisons.

**RETROUVEZ NOTRE COMPTE RENDU DU CONSEIL
SUR NOTRE SITE !**